



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

Service régional de l'alimentation

Suivi par: Régine Martin-Schaller

sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Référence:

Strasbourg le 22 avril 2026

NOTE POUR LE CROPSAV DU 30 AVRIL 2026

Objet : Point sur la Dermatose Nodulaire Contagieuse

En Europe et en France

Mesures de luttes et situation épidémiologique

Alors que le dernier épisode de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC), connu dans l'Union Européenne datait de 2015-2017 (dans les Balkans), cette maladie a refait son apparition le 20 juin 2025, en Sardaigne. Trois pays ont successivement connu des foyers, l'Italie, la France, puis l'Espagne.

Les mesures de lutte adoptées dans les trois pays sont identiques : surveillance pour une détection précoce, dépeuplement total et décontaminations des foyers, instauration de zones réglementées avec des restrictions de mouvements et mise en place de la vaccination.

L'Italie a déclaré 80 foyers entre le 20 juin et le 25 octobre, tous regroupés en Sardaigne hormis un en Lombardie. Après la vaccination dans les 2 régions, les dernières zones de restriction ont été levées le 24 février 2026. Cependant, le 14 avril, la DNC a refait son apparition, toujours en Sardaigne. Trois foyers sont déclarés à ce jour . À ce stade, aucun élément ne permet de déterminer s'il s'agit d'une résurgence ou d'une nouvelle introduction.

La France compte, depuis le 26 juin, 117 foyers, répartis sur les régions AURA, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie. Le dernier foyer date du 31 décembre. Suite aux campagnes de vaccination, toutes les zones de restrictions étaient levées à la date du 27 janvier.

L'Espagne, a répertorié 20 foyers depuis le 1er octobre, 18 dans la région de Gérone où les zones de restriction ont été levées le 26 février après vaccination et 2 cas dans la région d'Aragon le 13 et le 17 février, entraînant la mise en place d'une zone réglementée comprenant quelques communes françaises, dans les Hautes Pyrénées.

Perspectives

Le Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) du 9 février, a émis un avis favorable au lancement d'une seconde campagne de vaccination qui a débuté le 8 avril. L'objectif est de maintenir la couverture vaccinale de l'ensemble des bovins présents dans les ex-zones réglementées durant l'été et toute la période d'activité vectorielle, afin de limiter le risque de résurgence de la maladie. Le déploiement de la vaccination sera mené de manière séquencée en fonction de la date de vaccination des bovins lors de la campagne 2025 en commençant par la région AURA.

La recherche travaille sur l'identification de nouveaux outils diagnostic permettant de détecter des animaux infectés asymptomatiques et potentiellement transmetteur permettant d'identifier les animaux à risque dans un foyer.

Sont également menés des travaux pour la production d'une nouvelle génération de vaccins DIVA permettant de différencier sérologiquement les animaux vaccinés de ceux infectés par une souche sauvage, ce qui n'est pas possible avec les vaccins DNC actuels.

Un autre axe de recherche pour la DNC porte sur la diversité génétique et sur la virulence des Pox virus des ruminants ainsi que sur la caractérisation des vecteurs et des leviers de lutte.

Toutes ces recherches et d'autres en santé animale sont soutenus par un fonds de 47 millions d'euros annoncé par le MAASA lors du One Health Summit de Lyon le 7 avril dernier.

Liens utiles :

Pour suivre les dernières actualités sur les mesures en place et l'avancée de la maladie :

- <https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-point-de-situation>
- <https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-foire-aux-questions>
- <https://www.plateforme-esa.fr/>
- <https://www.plateforme-esa.fr/page/bulletin-hebdomadaire-de-veille-sanitaire-internationale>

Cette maladie virale strictement animale n'affecte que les bovins, les zébus et les buffles. Les autres espèces animales, comme les ovins et les caprins, ne sont pas concernés. La DNC n'est pas transmissible à l'homme, ni par contact avec des bovins infectés, ni par l'alimentation, ni par piqûres d'insectes. Il n'y a en outre aucun risque pour la santé humaine, lié à la consommation de produits issus de ces animaux. En revanche, cette maladie animale est fortement préjudiciable à la santé des bovins (allant potentiellement jusqu'au décès) et conduit à des pertes de production importantes. Elle se transmet entre animaux par piqûre d'insectes de type stomoxe ou taons.

Annexe 1

N°	Année	Département	Commune	Type de production	Effectif	Origine de la suspicion	Présence de signes cliniques	Date de la suspicion	Conclusion analyse
1	2025	AUBE	DIENVILLE	Laitier		Surveillance Evènementielle	Oui	14/03/25	Infirmé
2	2025	HAUTE-MARNE	SOMMEVOIRE (52479)	Laitier	416	Surveillance Evènementielle	Oui	24/07/25	Infirmé
3	2025	HAUT-RHIN	BURNHAUPT-LE-BAS (68059)	Engraissement	400	Mouvements (SP)/Lésion cutanée	Oui	07/08/2025	Infirmé
4	2025	AUBE	VILLE-SUR-TERRE (10428)	Laitier	86	Surveillance Evènementielle/lésions cutanées	Oui	02/09/2025	Infirmé
5	2025	VOSGES	UZEMAIN (88484)	Laitier	158	Surveillance Evènementielle	Oui	04/09/2025	Infirmé
6	2025	HAUTE-MARNE	BRICON (52076)	Laitier	29	Surveillance Evènementielle	Oui	10/09/2025	Infirmé
7	2025	MEUSE	HERMÉVILLE-EN-WOÈVRE (55244)	Laitier	261	Surveillance Evènementielle	Oui	09/09/2025	Infirmé
8	2025	VOSGES	SARTES (88443)	Laitier	363	Surveillance Evènementielle/lésions cutanées	Oui	01/10/2025	Infirmé
9	2025	VOSGES	XERTIGNY (88530)	Engraissement	665	Lien Epidémiologique (foyer Ain /Jura)	Non	16/10/2025	
10	2025	MOSELLE	IPPLING (57348)	Laitier	212	Surveillance Evènementielle/lésion abattoir	Oui	17/10/2025	Infirmé
11	2025	VOSGES	XERTIGNY (88530)	Engraissement	728	Lien Epidémiologique	Oui	20/10/2025	
12	2025	VOSGES	AYDOILLES (88026)	Laitier	1279	Surveillance Evènementielle	Oui	22/10/2025	Infirmé
13	2025	MEUSE	MOUILLY (55360)	Laitier	205	Surveillance Evènementielle	Oui	28/10/2025	Infirmé
14	2025	HAUT-RHIN	GOMMERSDORF (68107)	Laitier	388	Surveillance Evènementielle/lésions cutanées	Oui	31/10/2025	Infirmé
15	2025	VOSGES	BULGNÉVILLE (88079)	Laitier	123	Surveillance Evènementielle	Oui	26/11/2025	Infirmé
16	2025	HAUT-RHIN	STOSSWIHR (68329)	Laitier	92	Surveillance Evènementielle/lésions cutanées	Oui	22/12/2025	Infirmé
17	2026	MEUSE	ÉPINONVILLE (55174)	Laitier	346	Surveillance Evènementielle	Oui	14/01/2026	Infirmé
18	2026	VOSGES	LE CLERJUS (88108)	Laitier	24	Surveillance Evènementielle/lésion abattoir	Oui	09/03/2026	Infirmé
19	2026	HAUTE-MARNE	VAL-DE-MEUSE (52332)	Laitier	379	Surveillance Evènementielle/lésions cutanées	Oui	24/03/2026	Infirmé